

La police intégrée organisera, en principe pendant le dernier trimestre de cette année, des examens en vue de délivrer des brevets permettant à des **membres du personnel CALog statutaire** d'accéder au niveau supérieur via la mobilité.

Pour participer à ces futurs examens, les candidats devront notamment être soit titulaires du diplôme requis en fonction du niveau postulé, soit dans le cas contraire avoir réussi une épreuve de niveau organisée par la Direction du recrutement et de la sélection.

Dans cette optique et préalablement à ces examens de promotion, des **épreuves de niveau** sont organisées **aussi bien pour les membres CALog statutaires que les membres CALog actuellement contractuels**.

Les personnes intéressées par la participation à l'une et/ou l'autre de ces épreuves de niveau peuvent poser leur candidature jusqu'au **16 mai 2011**.

Les épreuves de niveau seront organisées durant les prochains mois.

1 QUI PEUT PARTICIPER A UNE EPREUVE DE NIVEAU?

Pour pouvoir participer à une épreuve de niveau, il suffit d'appartenir au cadre administratif et logistique, soit en tant que membre statutaire ou contractuel.
Aucune condition d'ancienneté n'est toutefois requise pour y participer.

Pour pouvoir présenter l'ensemble de la procédure de sélection ultérieure, il sera par contre requis que le membre du personnel soit statutaire et qu'il réponde aussi aux autres conditions reprises dans la partie VII du PJPol.

2 L'EPREUVE DE NIVEAU

La réussite de cette épreuve est indispensable pour le (la) candidat(e) n'étant pas titulaire d'un diplôme requis pour la participation à un concours de promotion qui s'ensuivra.

L'épreuve de niveau n'est donc pas une épreuve de sélection en soi mais plutôt une épreuve donnant accès, en cas de réussite, aux épreuves de sélection proprement dites.

Peuvent poser une candidature afin de participer à l'épreuve de niveau, l'ensemble du personnel CALog appartenant à :

- pour l'épreuve de niveau en vue d'accéder au niveau C : les membres du personnel statutaire de niveau D non titulaires au minimum d'un diplôme de niveau C (enseignement secondaire supérieur ou équivalent) ;
- pour l'épreuve de niveau en vue d'accéder au niveau B : les membres du personnel statutaire de niveau C non titulaires au minimum d'un diplôme de niveau B (enseignement supérieur de type court (graduat/baccalauréat) ou équivalent) ;



- pour l'épreuve de niveau en vue d'accéder au niveau A : les membres du personnel statutaire de niveau B et C non titulaires au minimum d'un diplôme de niveau A (enseignement supérieur de type long (universitaire/master) ou équivalent).

Si vous doutez de l'équivalence de votre diplôme avec celui exigé dans le cadre des futurs examens de promotion, il vous est loisible de contacter Fadma MAGMARI soit téléphoniquement au 02/644.83.27, soit par mail à l'adresse dgs.dsr.dsrp.f@police.be.

Cette épreuve, d'une durée approximative de trois heures, varie en fonction du niveau.

Elle mesure :

- l'évaluation de la connaissance de la langue dans laquelle sont organisées les épreuves de sélection pour lesquelles le (la) candidat(e) s'est inscrit(e);
- le potentiel intellectuel au travers de tests mesurant notamment les facultés de raisonnement, la capacité de traiter des données et de gérer des tâches administratives, la capacité de travailler de manière efficiente ainsi que le degré de concentration et de ténacité.

Pour réussir, le (la) candidat(e) doit obtenir au minimum un score de 40 dans chacune des deux parties supra (score basé sur une population de référence du niveau postulé). Il n'y a pas de classement établi après réussite.

Il est à noter qu'en cas de réussite, l'épreuve de niveau est acquise une fois pour toute.

3 COMMENT S'INSCRIRE A L'EPREUVE DE NIVEAU?

Les candidat(e)s intéressé(e)s par l'épreuve de niveau peuvent s'inscrire au moyen du formulaire d'inscription ci-joint.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre contact avec la Direction du recrutement et de la sélection de l'une des manières suivantes :

- via le numéro gratuit Job-Info: 0800 99 505
- par e-mail: jobs.police@jobpol.be
- par écrit, à l'adresse :
Direction du recrutement et de la sélection
Rue Fritz Toussaint, 8
1050 Bruxelles

La date limite d'envoi du formulaire d'inscription **dûment complété** (tant par le candidat que par son employeur) est le **16 mai 2011**.

